

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles applicables à la vente de produits ou la fourniture de prestations de services intervenant entre la société PC SERVICES 44 société à responsabilité limitée, au capital de 3.000 Euros, dont le siège social est situé 25 route de Pontchâteau - 44530 Saint Gildas des Bois, et immatriculée au RCS de Saint Nazaire sous le numéro 453 136 939 (ci-après « **PC SERVICES 44** ») et ses clients consommateurs ou professionnels.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales s'appliquent à toute commande de produits ou de prestations de services entre PC SERVICES 44 et ses clients. Toute commande implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales.

Pour les clients professionnels non consommateurs, les présentes conditions générales constitue le socle de la négociation commerciale et prévalent sur les conditions générales d'achat du client. Le fait que PC SERVICES 44 ne se prévalent pas des présentes conditions générales de vente ne saurait être interprété comme renonciation à s'en prévaloir.

ARTICLE 3- COMMANDES

Le client choisit les produits commercialisés au regard de la documentation et des informations qu'il reconnaît avoir reçues. Il appartient au client d'évaluer ses propres besoins, d'apprécier leur adéquation avec les matériels et logiciels achetés et de s'assurer qu'il dispose de la compétence nécessaire à leur utilisation. L'inadéquation entre les besoins du client les spécifications techniques de son matériel et le produit commandé ne donne lieu ni à reprise, ni remboursement du produit.

Toute commande peut être passée en magasin, par email ou par téléphone. La commande devra être confirmée par écrit (courrier, e-mail ou télécopie) et ne devient définitive qu'après son acceptation expresse par PC SERVICES 44.

Sauf disposition relative au droit de rétraction exercé par le client consommateur en application des dispositions légales, toute commande confirmée constitue une vente ferme et définitive. En conséquence, toute demande de modification devra être approuvée par écrit par PC SERVICES 44. PC SERVICES 44 se réserve le droit de modifier la commande compte tenu de l'évolution technique, dès lors qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de la qualité conformément à l'article R.132-2-1 V du Code de la consommation.

En cas de commande faite par un client professionnel, cette commande une fois confirmée constitue une vente ferme et définitive. Toute demande de modification faite par le client est devra être approuvée par écrit par PC SERVICES 44.

Toute annulation de commande confirmée devra recueillir l'accord écrit de PC SERVICES 44 et pourra donner lieu à l'acquisition des acomptes versés outre une pénalité de 5 % du montant TTC de la commande.

En cas de commande d'un produit indisponible, le Client sera avisé par écrit de l'indisponibilité du produit et se verra proposer (i) l'annulation de sa commande sans frais, ou, au choix de PC SERVICES 44 (ii) un produit aux caractéristiques au moins équivalentes et à un prix identique à celui stipulé dans la commande initiale.

ARTICLE 4 – TARIFS

Les tarifs des produits et prestations de services sont affichés en magasin, sur le site internet et sont disponibles sur simple demande. Ils s'entendent en euros et sont indiqués toutes taxes comprises hors frais de livraison éventuelle.

Toute vente de produits ou fourniture de prestations particulières fera l'objet d'une proposition commerciale spécifique de PC SERVICES 44.

ARTICLE 5 – LIVRAISON

5.1. Frais de livraison

Le prix et le date prévisible de livraison seront transmis lors de la confirmation de commande par PC SERVICES 44.

5.2 Délais

Pour les clients consommateur, et conformément aux dispositions de l'article L 114-1 du Code de la consommation, en cas de retard de livraison de plus de 7 jours par rapport au délai de livraison indiqué dans la confirmation de commande, le client pourra annuler la commande, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sauf cas de force majeure.

Pour les clients professionnels, les livraisons les délais de livraison sont purement indicatifs. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours. Néanmoins, si, passé 30 jours après la date de livraison indiquée sur la confirmation de commande, et sauf cas de force majeure, le produit n'a pas été livré, la vente pourra être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie. Dans ce cas, le client pourra obtenir restitution de l'acompte éventuellement versé à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

5.3 Transfert des risques – pertes et avaries.

5.3.1 Client consommateur

Le transfert des risques interviendra à la livraison, au moment de la remise des produits au client ou à tout tiers désigné par ce dernier, qui assumera seul, après cette remise tous les risques des produits.

Si, lors de la livraison, l'emballage du colis apparaît abimé ou endommagé, le client destinataire des produits procédera à son ouverture en présence du transporteur afin de vérifier l'état du ou des produit(s).

En cas d'anomalie constatée, le client devra refuser la réception du produit et indiquer sur le bon de livraison « refus pour avaries ».

Toute réclamation relative à un défaut apparent ou à l'endommagement lors de la livraison d'un produit, devra, être adressée sous 48 heures à compter de la réception des marchandises, par e-mail ou recommandé à PC SERVICES 44.

Dans les cas d'un refus de la livraison, le Client pourra solliciter au choix une nouvelle livraison ou l'annulation de sa commande auprès de PC SERVICES 44.

5.3.2 Client professionnel

Dans tous les cas, les produits voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient, en cas d'avaries ou de manquant de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises.

Il appartiendra au client, de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède.

Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Les cas de force majeure ou cas fortuits ou toutes circonstances non imputables au vendeur le délient de toute obligation de livrer et ce, sans aucune indemnité.

ARTICLE 6 - PAIEMENT

Les produits facturés sont payables au comptant ou à la date indiquée sur la facture. Les paiements par chèque, carte bancaire et espèces, seront les seuls moyens de paiement acceptés. Toute somme payée par le client avant la livraison constitue un acompte sur le prix de vente définitivement dû par le client.

Un paiement différé pourra être accordé au client par PC Services 44, mais ce délai ne pourra en aucun cas dépasser 30 jours. Le défaut de paiement ou d'acceptation de l'une des traites à son échéance autorise PC Services 44 à suspendre toute livraison jusqu'au paiement intégral. Les sommes dues deviennent alors immédiatement exigibles.

Les factures impayées à échéance seront majorées de plein droit et sans mise en demeure préalable à hauteur de trois fois le taux de l'intérêt légal. Les clients professionnels pourront en outre se voir facturer une indemnité forfaitaire égale à 10% du principal facturé, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1129 du Code Civil et ceci sans préjudice de tous autres frais engendrés par la procédure judiciaire engagée aux fins de recouvrement.

La durée de validité d'un avoir émis par PC Services 44 est de 3 mois à compter de sa date d'émission. Pour pouvoir utiliser un avoir, l'original de cet avoir devra être présenté en main propre au commercial PC Services 44 afin que ce dernier puisse le prendre en compte et l'affecter en tant que mode de règlement. Aucun remboursement ne peut être effectué (sauf accord express de PC Services 44). Le montant de l'avoir émis est totalement dû à PC Services 44 et utilisable en une seule fois.

ARTICLE 7 – GARANTIE

Les produits commercialisés par PC SERVICES 44 bénéficient d'une garantie légale d'un an, prise en charge soit par PC SERVICES 44 soit par le constructeur lui-même en fonction du produit.

Certains produits bénéficient d'une garantie contractuelle supérieure accordée par le constructeur, auquel cas, et au-delà de ce délai d'un an à compter de la date de commande, le produit sera pris en charge directement par le constructeur, qui devra donc être contacté directement par le client.

7.1 Exclusions

N'entrent pas dans le cadre de la garantie les dégâts occasionnés par une mauvaise manipulation, par une anomalie du système électrique ou à cause de catastrophes naturelles. De plus, tout matériel démonté par l'utilisateur (Bloc d'alimentation, disque dur, écran...) ou présentant des traces de chocs ou de surchauffe sera exclu du bénéfice de la garantie.

En tout état de cause, la société PC SERVICES44 ne peut en aucun cas être responsable des dommages subis par le matériel, logiciels et données informatiques quel qu'en soit le support. Cette exclusion s'applique aussi à toutes les conséquences directes ou indirectes subies par le client du fait des avaries causées audit matériel informatique. Dans tous les cas, la responsabilité de PC SERVICES 44 est limitée au coût du remplacement du matériel ou de sa réparation à l'exclusion de tout autre préjudice direct ou indirect.

7.2 Retour des produits

Il appartient au Client de conserver les emballages et accessoires fournis avec le produit ainsi que les éventuelles étiquettes apposées sur le produit ou ses emballages, et qui sont nécessaires pour bénéficier de la garantie offerte.

Le client devra prendre soin de sauvegarder les données présentes sur le matériel endommagé et retourné, PC SERVICES 44 ne garantissant en aucun cas les données contenues sur le matériel, ni sa récupération et ne saurait être tenu pour responsable d'une quelconque perte de données quel qu'en soit le support.

ARTICLE 9 – RESERVE DE PROPRIETE

PC SERVICES 44 RESTE PROPRIETAIRE DES PRODUITS COMMANDES JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DE LEUR PRIX. TOUT DEFAUT DE PAIEMENT OUVRE A PC SERVICES 44 LE DROIT DE CONSERVER LE MATERIEL TANT QUE LE PAIEMENT NE SERA PAS EFFECTIF OU DE REPRENDRE LES PRODUITS NON PAYES.

ARTICLE 10 - STIPULATIONS SPECIFIQUES AUX PRESTATIONS DE REPARATION

Toute prestation de réparation donnera lieu à édition d'un ordre de réparation valant devis qui sera signé par le client. La signature de cet ordre vaut commande ferme des prestations qui y sont décrites.

Dans le cadre d'un dépannage, la facturation est comptée à la première demi-heure indivisible de présence du technicien sur le lieu du dépannage, ainsi que d'un forfait déplacement selon la grille de tarification.

Dans le cadre de ses prestations de réparations, PC SERVICES 44 est débiteur d'une obligation de moyens. Elle ne saurait être tenue responsable en cas d'échec. Dans ce cas, seul le coût du diagnostic et les frais de déplacement éventuels feront l'objet d'une facturation.

Dès que le matériel sera réparé, le client sera informé par email. Il devra récupérer le matériel dans un délai de quinze jours. Passé ce délai, PC SERVICES 44 facturera des frais de gardiennage d'un montant de 2.50 € TTC / jour.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles collectées par PC Services 44 servent uniquement à identifier celui-ci et à traiter ses demandes. Elles ne seront jamais communiquées à des tiers.

Les données personnelles du client sont traitées dans le respect de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, et leur stockage fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de retrait de ces informations directement auprès de PC SERVICES 44 en adressant un courrier à l'adresse de son siège social indiquée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Les présentes conditions de vente et les opérations qui y sont mentionnées sont soumises au droit français. En cas de litige entre PC SERVICES 44 et un professionnel commerçant, relatif à l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions de vente, seul le Tribunal de commerce de Saint Nazaire sera compétent.